



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/52/L.2/Add.3
13 octobre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Cinquante-deuxième session
Genève, 3-14 octobre 2005
Point 6 de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève
du 3 au 14 octobre 2005

Rapporteur: M. Levan Lomidze (Géorgie)

Orateurs:

Argentine	Éthiopie	Soudan
Maurice, pour le Groupe des États ACP	Ghana	Afghanistan
Cuba	Djibouti	Brésil
Jordanie	Mauritanie	Yémen
Azerbaïdjan	Barbade	Côte d'Ivoire
Afrique du Sud	Zambie	Cameroun
Chine	Sénégal	Union africaine
	Zimbabwe	

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être adressée, avant le **mardi 18 octobre 2005**, à la:

Section d'édition de la CNUCED, bureau E.8104, télécopieur: 917 0056, téléphone: 917 5655.

EXAMEN DES FAITS NOUVEAUX ET DES QUESTIONS SE RAPPORTANT AU PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'APRÈS-DOHA QUI REVÊTENT UN INTÉRÊT PARTICULIER POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

(Point 6 de l'ordre du jour)

1. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document ci-après:

«Examen des faits nouveaux et des questions se rapportant au programme de travail de l'après-Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement: Note du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/52/8).

2. Le représentant de l'**Argentine** a souligné l'importance des résultats du programme de travail de Doha, qui offriraient des perspectives concrètes aux pays en développement, en évitant leur marginalisation et en assurant leur pleine intégration dans le système commercial multilatéral. Il serait erroné de croire que l'attitude et la position des pays en développement concernant les divers domaines des négociations de Doha étaient simplement défensives ou offensives. En fait, les intérêts des pays en développement étaient beaucoup plus complexes et les conduisaient à soutenir des conceptions défensives et offensives, dont la synthèse était une vision plus large axée sur le développement. De nombreux éléments extérieurs pouvaient influencer sur les résultats des négociations, par exemple des retards dans la réforme du FMI, des progrès technologiques, des questions de sécurité et de sûreté, les politiques générales et les cycles économiques dans les pays développés.

3. Le représentant de **Maurice**, s'exprimant au nom du **Groupe des États ACP**, a dit que la session actuelle du Conseil permettait de réfléchir sur les négociations de Doha et de tenter une première analyse des questions de développement, conformément au rôle de la CNUCED, qui était, au sein du système des Nations Unies, l'instance chargée d'examiner de façon intégrée le commerce et le développement. Les buts et les attentes des États ACP concernant les négociations à venir restaient inchangés: ils souhaitaient parvenir à un résultat clair sur le plan du développement, pour que leurs économies vulnérables et de petite taille puissent s'intégrer dans l'économie mondiale d'une façon harmonieuse et équitable, compatible avec la réalisation des OMD. Pour que la Réunion ministérielle de Hong Kong (Chine) soit un succès sur le plan du développement, il importait d'agir pour que les optiques retenues, les aspects privilégiés et l'orientation des négociations soient recentrés sur le développement.

4. En outre, les modalités des différentes négociations sectorielles devraient comprendre des dispositions particulières répondant aux préoccupations des États ACP en matière de développement, et prévoir la marge d'action et la flexibilité nécessaires pour assurer un véritable traitement spécial et différencié. Par ailleurs, en ce qui concerne le processus de négociation lui-même, il était préoccupant de constater que des décisions et des négociations de grande portée avaient lieu en dehors de Genève, lors de miniréunions ministérielles où la majorité des membres n'étaient pas représentés. La légitimité de l'OMC dépendait de l'adhésion politique de tous au processus et de leur participation à ce dernier.

5. L'agriculture jouait un rôle crucial dans les économies des États ACP. À cet égard, ces derniers se préoccupaient des questions suivantes: les préférences existant de longue date, les produits spéciaux, une formule de réduction des droits de douane suffisamment souple, l'inclusion des produits échangés dans le cadre de préférences existant de longue date parmi les produits sensibles, le mécanisme de sauvegarde spéciale, l'accès en franchise et hors contingent pour les PMA, les questions liées à la sécurité des approvisionnements alimentaires, l'aide alimentaire, le traitement spécial et différencié concernant les entreprises de commerce d'État et les crédits à l'exportation, et la mise en œuvre de la décision de Marrakech sur les pays en développement importateurs nets d'aliments. Le Groupe des États ACP s'attendait à un résultat équilibré qui tienne compte des intérêts et des préoccupations de tous et, en particulier, de ceux des pays faibles, vulnérables et de petite taille.

6. Pour ce qui est du coton, les négociations devaient déboucher sur un résultat satisfaisant. Il a souligné la nécessité d'éliminer toutes les formes de subventions à l'exportation, ainsi que les mesures de soutien national, et d'améliorer l'accès aux marchés, en particulier en franchise et hors contingent pour le coton et d'autres produits. Il importait de créer un fonds de soutien d'urgence pour le coton. En ce qui concerne l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, le Groupe des États ACP continuait d'être préoccupé par la formule de réductions tarifaires, le régime des droits de douane non consolidés, l'effritement des préférences et les flexibilités. Pour ce groupe, une réciprocité non totale et un traitement spécial et différencié faisaient partie intégrante et étaient des éléments transversaux du mandat de Doha. Il n'était possible de parvenir à un résultat équilibré que si l'on abordait les préférences en tant que parties intégrantes des négociations sur l'accès aux marchés des produits non agricoles. Des flexibilités dans le taux de

consolidation adaptées au niveau de développement des pays ACP devaient être accordées à ces derniers.

7. Au cours des négociations sur les services, les offres présentées jusqu'à présent n'abordaient pas la question des asymétries des engagements pris dans le cadre du Cycle d'Uruguay selon lesquels les secteurs et les modes d'exportation de services présentant un intérêt pour les pays ACP étaient le moins libéralisés. Le Groupe des États ACP demandait une nette amélioration de l'accès aux marchés selon les modes et dans les secteurs relatifs aux services dont l'exportation présentait un intérêt pour ces pays. Dans le cas du mode 4, il fallait obtenir un résultat satisfaisant pour les États ACP, en particulier dans des secteurs aussi importants que le tourisme, les services professionnels et la construction. Le Groupe des États ACP souhaitait l'intensification des travaux dans le domaine de l'élaboration de règles, de façon à rétablir l'équilibre entre l'accès aux marchés et l'élaboration de règles. La proposition concernant des «mesures complémentaires» n'était pas satisfaisante, car ces dernières compromettaient les principes directeurs et les procédures actuelles de l'AGCS et étaient contraires aux articles IV et XIX de l'AGCS. Par ailleurs, le Groupe rappelait que le développement se trouvait au cœur du Programme de travail de Doha. En raison de l'importance cruciale du développement pour les pays ACP, le Groupe se préoccupait du manque de progrès accomplis au sujet des questions de développement, qui étaient essentielles pour la réalisation des objectifs de développement, qui eux-mêmes étaient au centre du Cycle de Doha. Le Groupe accordait une importance particulière à la situation des PMA et soulignait que ces derniers devaient bénéficier d'une attention prioritaire, en vue de faciliter leur véritable intégration dans le système commercial multilatéral.

8. Les résultats de fond de la réunion de Hong Kong devaient être compatibles avec les objectifs de développement du Groupe des États ACP et ils ne le seraient que si les modalités sur lesquelles il convenait de se mettre d'accord abordaient les questions qui étaient essentielles pour eux. Enfin, il a félicité le secrétariat pour son document de travail et l'a remercié de l'assistance technique qu'il avait fournie aux États membres.

9. Le représentant de **Cuba** a rendu hommage à la CNUCED pour son document de travail (TD/B/52/8) et a réaffirmé que son pays était résolu à œuvrer en faveur de la réussite du Programme de travail de Doha. Les résultats des négociations devaient tenir compte des aspirations légitimes des pays en développement. Il fallait rechercher un résultat équilibré,

qui donne la priorité aux préoccupations dans le domaine du développement et aux questions liées au traitement spécial et différencié et à la mise en œuvre. À cet égard, les questions qui importaient pour Cuba étaient une résolution rapide de la question des ADPIC dans ses rapports avec la santé publique, la prise en compte des préoccupations des petits pays, les relations entre le commerce, l'endettement et les finances, et la question des liens entre le commerce et le transfert de technologie. Un système commercial multilatéral ouvert ne suffisait pas pour que les pays en développement retirent des avantages des échanges commerciaux et ne résolvait pas la question de la marginalisation de nombreux pays sur le plan du commerce international. L'ouverture du commerce ne pouvait être l'objectif unique des négociations, comme le démontraient les liens qui existaient entre la croissance des exportations et l'augmentation des revenus dans de nombreux pays. La dette extérieure continuait de croître, alors que les pays en développement avaient consacré des ressources énormes à son remboursement. Le commerce ne pouvait s'effectuer au détriment du développement industriel, et il était nécessaire de passer des paroles aux actes pour donner aux pays en développement la marge de manœuvre dont ils avaient besoin pour lutter contre la pauvreté. La coopération Sud-Sud pouvait compléter la coopération Nord-Sud, mais non la remplacer. La CNUCED était, au sein du système des Nations Unies, l'instance principale en ce qui concerne les questions de commerce et de développement, et il a demandé qu'elle continue à s'acquitter de cette mission historique dans ce domaine.

10. Le représentant de la **Jordanie** a remercié la CNUCED pour sa contribution à la Conférence ministérielle arabe sur l'OMC, qui s'était tenue à Amman du 26 au 28 septembre 2005, dans le cadre de la préparation de la réunion de Hong Kong. Le but principal de cette conférence avait été d'établir une position commune entre les pays arabes à l'OMC, comme cela résultait de la Déclaration d'Amman adoptée à cette occasion. Cette déclaration soulignait notamment qu'il importait de placer les intérêts et les préoccupations des pays en développement, en particulier des PMA, au centre des activités liées à l'OMC, y compris la réunion de Hong Kong, qui devait permettre d'atteindre les buts en matière de développement fixés au niveau international dans le cadre du partenariat mondial pour le développement. Les pays en développement, notamment arabes, donnaient la priorité à l'accomplissement de progrès dans les négociations sur l'agriculture, en particulier en ce qui concerne l'élimination des subventions, le traitement des produits sensibles et l'adoption de la formule proposée par

le G-20. Dans le domaine de l'accès aux marchés des produits non agricoles, il fallait réaliser des progrès dans l'élimination des obstacles commerciaux. Les pays en développement arabes espéraient que les membres développés de l'OMC répondraient positivement à leurs demandes formulées lors des négociations sur le commerce des services en ce qui concerne l'accès aux marchés selon le mode 4. Il convenait d'accélérer les travaux sur les règles de l'AGCS, conformément aux mandats correspondants. Les questions de développement étaient celles qui intéressaient principalement le monde arabe, ce dont il fallait tenir compte au cours de toutes les négociations en cours, notamment en accordant un traitement spécial et différencié à ces pays. Les membres de l'OMC devaient également reconnaître la libéralisation réalisée par les pays en développement arabes et les faire bénéficier en conséquence de la flexibilité appropriée. Il était nécessaire que les partenaires de développement fournissent un soutien accru pour atténuer les coûts résultant de la réforme et de la libéralisation du commerce, et pour renforcer la compétitivité commerciale des pays en développement arabes. Les membres de l'OMC devaient prendre des mesures pour faciliter l'adhésion à cette organisation et soutenir la demande de la Palestine tendant à se voir reconnaître le statut d'observateur à l'OMC.

11. Le représentant de l'**Azerbaïdjan** a souligné que le commerce était essentiel, car il s'agissait d'un moteur de la croissance, du développement et de l'élimination de la pauvreté. Cependant, l'intégration harmonieuse des pays en développement dans le système commercial multilatéral n'avait pas encore été réalisée. En tant que pays en voie d'adhésion à l'OMC, l'Azerbaïdjan constatait les difficultés graves auxquelles des pays qui avaient adhéré récemment à l'OMC s'étaient heurtés lorsqu'ils s'étaient efforcés de s'acquitter de leurs obligations. Le manque d'accès à la mer, l'éloignement des marchés mondiaux et des coûts de transaction particulièrement élevés nuisaient à la compétitivité des pays en développement sans littoral. La dépendance de l'économie à l'égard d'un secteur unique, la pauvreté et le chômage, et la présence d'un million de réfugiés entravaient considérablement la poursuite de la croissance économique de l'Azerbaïdjan. Le Cycle de Doha devait tenir compte des besoins particuliers des pays en développement sans littoral, comme l'indiquait la Plate-forme d'Asunción adoptée au Paraguay par les Ministres du commerce des pays en développement sans littoral. Compte tenu des appels lancés en faveur d'une aide aux pays vulnérables et de petite taille dans la Déclaration ministérielle de Doha et le Consensus de Saõ Paulo, lors de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui reconnaissaient que les pays

en développement sans littoral étaient des États vulnérables et de petite taille, le moment était venu de faire bénéficier les pays en développement sans littoral du Programme de travail de l'OMC pour les petites économies. En outre, le soutien et la facilitation de l'adhésion à l'OMC de 9 pays en développement sans littoral sur les 31 qui n'étaient pas membres de l'OMC et, en principe, l'application du traitement spécial et différencié à tous les pays sans littoral en voie d'adhésion devraient être inscrits dans le document final de la réunion de Hong Kong et dans la décision finale du Cycle de Doha.

12. Lors de sa deuxième intervention, le représentant de l'Azerbaïdjan a remercié le secrétariat de la CNUCED pour son document de référence sur les faits nouveaux se rapportant au programme de travail de l'après-Doha. Il a mis l'accent sur la qualité de l'assistance technique fournie par la CNUCED aux pays au cours du processus d'adhésion à l'OMC et a déclaré que l'Azerbaïdjan escomptait que la CNUCED poursuivrait son soutien en ce qui concerne les questions relatives à l'adhésion.

13. Le représentant de l'**Afrique du Sud** a dit que tous les pays retireraient des avantages quantitatifs manifestes d'un succès des négociations de Doha et que 70 % du contenu de celles-ci qui était lié au développement proviendraient de résultats fructueux concernant l'agriculture, l'accès aux marchés non agricoles et les services. Il appréciait que soit reconnue la nécessité de permettre aux pays en développement de conserver une certaine marge de manœuvre au cours du processus de libéralisation. Il a souligné la nécessité d'une délimitation claire entre le traitement spécial et différencié et les asymétries dans les niveaux des engagements des pays, en faisant observer que le premier était un principe indépendant de toute autre considération et que les pays en développement devaient en bénéficier de manière égale, quel que soit le niveau de leurs engagements. Il a soulevé certaines questions concernant les parties intéressées dans les pays en développement et les pays développés et la façon dont les pays agissaient à leur égard. Les pays développés devaient suivre l'exemple des pays en développement, qui avaient consulté les parties intéressées et évité de retarder les négociations à cause d'elles.

14. Le représentant de la **Chine** s'est dit préoccupé par la lenteur des négociations du Cycle de Doha. Il fallait maintenir une dynamique vigoureuse, et la Chine était disposée à s'associer à d'autres pour stimuler le processus de négociation afin d'assurer le succès de la sixième Conférence ministérielle de l'OMC et un achèvement couronné de succès du Cycle de Doha

en 2006. En tant qu'instance principale des Nations Unies pour le commerce et le développement, la CNUCED devait apporter une contribution positive à ce processus grâce aux trois piliers de ses travaux. L'avenir du système commercial multilatéral serait compromis si ce dernier ne répondait pas aux besoins des pays en développement. Au cours des négociations, il fallait tenir pleinement compte du niveau de développement et de la capacité d'assimilation des pays en développement. Le traitement spécial et différencié était important, en ce sens qu'il permettait aux pays en développement d'adopter des stratégies adaptées à leur situation propre. Le développement se retrouvait dans tous les domaines des négociations, mais cela ne signifiait pas qu'il fallait créer de nouvelles catégories de pays en développement. Les négociations sur l'agriculture devaient déboucher sur une importante réduction des mesures nationales de soutien qui faussaient le commerce, et permettre de fixer une date limite pour l'élimination des subventions à l'exportation. Les formules de réduction des droits de douane dans le cadre de l'accès aux marchés non agricoles devaient être déterminées rapidement, afin de réduire de façon draconienne les crêtes tarifaires et la progressivité des droits, étant entendu qu'un traitement spécial et différencié approprié devait être offert aux pays en développement. Il fallait donner la priorité à l'ouverture des secteurs de services dont l'exportation présentait un intérêt pour les pays en développement, y compris dans le cadre du mode 4, tout en respectant la flexibilité existant dans le cadre de l'AGCS et en tenant compte des caractéristiques des nouveaux membres. La facilitation du commerce revêtait également de l'importance. Il fallait simplifier les formalités douanières pour améliorer l'efficacité. Il était également nécessaire de fournir un soutien accru aux pays en développement et aux PMA, sous la forme d'une assistance technique et financière et du renforcement des capacités. L'utilisation abusive de mesures antidumping préoccupait la délégation chinoise. Dans le cadre des négociations sur les règles de l'OMC, il fallait par conséquent entamer des discussions sur la base d'un texte, afin de clarifier et d'améliorer les accords pertinents de l'OMC. Il convenait de prendre pleinement en compte les préoccupations des pays qui avaient récemment adhéré, comme cela était reconnu dans l'«ensemble de résultats de juillet».

15. Le représentant de l'**Éthiopie** a remercié la CNUCED pour la formation que celle-ci avait offerte à l'équipe de négociation éthiopienne, ainsi que les partenaires de développement pour avoir permis à la CNUCED de fournir l'appui nécessaire. La question de l'adhésion à l'OMC semblait avoir été reléguée au second plan, probablement parce que les membres se

préoccupaient davantage des négociations relatives au programme de Doha pour le développement. Des pays souhaitaient adhérer à l'OMC en raison des avantages qui résultaient de la qualité de membre, en particulier un accès aux marchés prévisible et transparent, la confiance des investisseurs, favorables à l'obtention d'IED, et la participation au processus d'élaboration de règles. Malgré les avantages de la qualité de membre, le prix à payer pour adhérer à l'OMC était énorme, en particulier pour les PMA, qui avaient beaucoup de mal sur le plan des capacités humaines, administratives et institutionnelles, à remplir les conditions requises pour adhérer à cette organisation. La communauté internationale devait maintenir son assistance dans une série de domaines, dont la fourniture d'une formation intensive à l'équipe de négociation, une sensibilisation constante des parties prenantes, le financement de la participation aux réunions des groupes de travail, la réalisation d'études sectorielles et le soutien nécessaire pour la mise en œuvre des résultats des négociations.

16. Le représentant du **Ghana** s'est félicité que le Conseil examine les faits nouveaux survenus après Doha et l'assistance de la CNUCED aux pays en développement. Le commerce jouait un rôle important dans les stratégies de développement des pays africains, d'où l'appui de ces derniers au Programme de travail de Doha. L'importance du commerce dans le développement de l'Afrique, aux côtés de l'allègement de la dette et d'une aide adéquate, avait été soulignée au Sommet mondial de 2005 et à la Réunion du G-8, ainsi que dans le rapport des Nations Unies sur le Projet objectifs du Millénaire pour le développement et dans le rapport de la Commission Blair. Cependant, d'après des études de la CNUCED, l'Afrique n'avait pas tiré un grand parti de l'expansion spectaculaire du commerce mondial au cours des 20 dernières années: elle ne représentait que 2 % environ des échanges mondiaux contre 4 % dans les années 60. Malgré cela, les pays africains avaient entrepris des réformes considérables et parfois douloureuses pour libéraliser leur économie afin de profiter de la mondialisation. Le lancement en 2001, à Doha, d'un cycle de négociations consacré au développement avait suscité d'immenses attentes. Les intérêts de l'Afrique dans les négociations préparatoires à la sixième Conférence ministérielle de l'OMC avaient été précisés. Dans le domaine de l'agriculture, les principaux objectifs étaient les suivants: adoption d'une date butoir crédible pour l'élimination des subventions à l'exportation; exemption des pays africains de l'obligation de réduire les mesures de soutien interne; amélioration de l'accès aux marchés pour les produits agricoles africains; et maintien du traitement spécial et différencié pour ces pays. Il était essentiel d'arriver

à un accord concernant l'admission prévisible en franchise de droits et sans contingent du coton et de ses produits dérivés et la création d'un fonds d'urgence pour la production cotonnière.

Concernant l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, il fallait adopter une formule de réduction tarifaire axée sur le développement et adaptée aux pays en développement et à leur capacité de proposer et de maintenir des concessions. Les préférences étaient importantes pour l'Afrique et des remèdes à leur effritement devaient être trouvés dans les négociations menées à l'OMC. Dans le secteur des services, de nombreux pays avaient des difficultés à soumettre des demandes et des offres car ils ne disposaient pas de capacités suffisantes. Il était important de trouver un accord sur le mode 4. Le Ghana était opposé à la proposition récente d'adopter des «approches complémentaires», car celles-ci menaçaient la structure existante de l'AGCS.

Concernant la facilitation du commerce, les négociations devaient aboutir à des dispositions précises, effectives et opérationnelles en matière de traitement spécial et différencié.

Le renforcement des capacités dans ce domaine revêtait une importance cruciale. Pour ce qui était des règles de l'OMC, il fallait éviter d'adopter des disciplines plus complexes, tout en accordant une plus grande flexibilité aux pays en développement. Le développement devrait être placé au cœur des négociations de Doha, notamment concernant le traitement spécial et différencié, les produits de base, l'assistance technique, le renforcement des capacités et le transfert de technologie, la situation spéciale des PMA et des petits pays, ainsi que le commerce, la dette et les finances. Le représentant a souligné l'intérêt d'une cohérence institutionnelle entre l'OMC et les Institutions de Bretton Woods, qui devrait aussi se traduire en obligations et en conseils auprès des pays en développement. Une issue rapide et heureuse au Cycle de Doha renforcerait le système commercial multilatéral et jetterait les bases du prochain cycle d'expansion économique mondiale.

17. Le représentant de **Djibouti** a remercié la CNUCED d'appuyer les efforts que les PMA déployaient pour s'intégrer de manière bénéfique au système commercial international. Ces pays figuraient parmi ceux qui étaient les plus marginalisés et, en l'absence de cadre propice, c'est-à-dire de règles commerciales favorables complétées par une assistance technique et des efforts de renforcement des capacités, ils risquaient de perdre davantage qu'ils ne gagneraient dans les négociations de Doha. Cela était particulièrement vrai compte tenu des capacités de production insuffisantes de la plupart des PMA, qui les empêcheraient de tirer parti de nouveaux débouchés commerciaux. Ces pertes pourraient être aggravées par l'effritement des préférences.

Ainsi, au fur et à mesure où les négociations de Doha avançaient, il fallait accorder une attention égale aux mesures additionnelles de soutien – assistance technique et renforcement des capacités – visant à aider les PMA à s'adapter et à mettre en place des structures productives compétitives, afin de participer de manière bénéfique au commerce international. Compte tenu de la difficulté, il fallait renforcer l'assistance technique aux PMA, à l'image de celle que la CNUCED leur avait apportée dans le domaine du commerce et dans les négociations commerciales. Le représentant a remercié les donateurs de leur contribution aux activités d'assistance technique de la CNUCED en faveur de la participation des PMA aux négociations de Doha et leur a demandé d'accroître leur aide compte tenu des exigences de ces pays.

18. Le représentant de la **Mauritanie** s'est félicité de l'examen par le Conseil des faits nouveaux survenus après Doha dans des domaines préoccupant et intéressant les pays en développement et les PMA. Il a pris note avec satisfaction de la documentation de base du secrétariat, qui servait de guide pour les négociations en général et dans des domaines particuliers qui revêtaient un intérêt notamment pour les pays africains et les PMA. Il a souligné l'importance du Cycle de Doha pour les pays en développement. Il a évoqué la vulnérabilité du continent africain et des PMA en général dans le système commercial international. Les résultats des négociations devraient tenir compte des difficultés des PMA sur le plan de l'offre et du niveau économique de chaque pays, étant donné que la plupart de ces pays n'avaient pas de produits à échanger. Le représentant a aussi insisté sur le problème de la dette. Si la décision de Washington adoptée après la Réunion du G-8 représentait un pas important, la dette restait un problème grave pour la plupart des pays en développement. Il a conclu en soulignant la nécessité de prendre en compte les questions relatives au développement dans tous les domaines de négociation.

19. Le représentant de la **Barbade** a remercié le secrétariat de sa documentation de base et la CNUCED de son appui, en particulier de la médiatisation des questions intéressant les pays en développement dans le Cycle de Doha. Il a souligné l'importance du programme de travail sur les petits pays qui, en raison de leur taille, ne pouvaient tirer parti du commerce mondial. À Doha, les ministres avaient reconnu qu'une attention particulière devait être accordée aux petites économies et que le programme mis en place devrait trouver des solutions à leurs problèmes sans créer une nouvelle catégorie de membres de l'OMC. Des solutions avaient

commencé à être étudiées dans ce programme. Parmi les aspects particuliers mentionnés figuraient l'accès préférentiel aux marchés, le transfert de technologie et de capacités; la flexibilité accordée aux petits pays en matière de subventions, et des engagements moindres en matière de réduction tarifaire. La difficulté consisterait à transformer ces idées en propositions concrètes. Le représentant espérait que les ministres approuveraient le programme de travail à la Réunion de Hong Kong et que l'OMC accorderait une attention suffisante à ces propositions.

20. Le représentant de la **Zambie** a dit que les PMA étaient déterminés à contribuer au succès du Cycle de Doha. Celui-ci était consacré au développement et aux pays en développement, en particulier aux PMA. Toutefois, les intérêts de ces pays n'étaient pas pris en compte dans les négociations. Les pays développés ne faisaient pas de progrès dans le respect de leur engagement d'accorder un traitement spécial et différencié aux pays en développement, surtout aux PMA. L'application de droits nuls à toutes les marchandises provenant des PMA continuait d'être un objectif éludé. Les préoccupations de ces pays étaient illustrées dans de nombreuses déclarations des ministres du commerce des PMA adoptées à Zanzibar (Tanzanie), à Dhaka (Bangladesh), à Dakar (Sénégal) et, dernièrement, à Livingstone (Zambie). Les objectifs étaient les suivants: a) adoption d'engagements immédiats, prévisibles et contraignants à l'OMC portant sur l'admission en franchise de droits de tous les produits industriels et agricoles exportés par les PMA dans les pays développés et pays en développement qui étaient en mesure de le faire sans réciprocité; b) élimination des subventions aux producteurs de coton dans les pays développés et aux exportations de coton; c) adoption de règles d'origine souples, ne restreignant pas les échanges, simplifiées et favorables aux PMA; d) élimination totale des obstacles non tarifaires; e) possibilité pour les PMA de consolider des droits de douane non consolidés de manière autonome et de leur propre initiative; f) accès au mode 4 susceptible de contribuer à réduire le chômage dans les pays en développement; g) renforcement des capacités liées au commerce visant à améliorer la productivité agricole, l'infrastructure et les installations de mise en conformité avec les normes SPS et diverses prescriptions en matière de certification; et h) appui aux PMA pour surmonter les contraintes pesant sur l'offre et renforcer les capacités technologiques et les infrastructures matérielles, notamment grâce à une augmentation des ressources fournies par des partenaires ou par le biais du Cadre intégré. En outre, comme il est stipulé dans l'«Ensemble de résultats de juillet», les PMA ne devraient pas être obligés de prendre d'engagement de réduction tarifaire comme dans le cas de l'accès aux marchés pour les

produits non agricoles, et devraient bénéficier du principe de non-réciprocité et ne pas être contraints d'adopter des compromis dans les négociations. Ce principe du système commercial multilatéral devait être observé dans les négociations sur les accords de partenariat économique entre l'Union européenne et les PMA.

21. Le représentant du **Sénégal** a mis l'accent sur le rôle crucial que jouait la CNUCED pour soutenir le commerce et le développement des pays en développement. Il a souligné les difficultés que connaissaient les pays en développement dans les domaines de la concurrence et de la protection de leur marché intérieur. La réforme de la PAC avait eu de fortes incidences sur le prix des céréales et des volailles importées, contraignant de nombreux aviculteurs sénégalais à arrêter leur activité ou à réduire l'emploi, comme dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest. Les négociations en cours sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles et sur l'agriculture devraient donc aboutir à des résultats tenant compte des mesures de sauvegarde, du traitement spécial et différencié et de la flexibilité prévus dans les règles et les procédures. Les pays en développement devraient aussi avoir des préoccupations défensives pour consolider leur marché intérieur par le soutien ou la protection des secteurs essentiels. Cela renforcerait leur capacité de production et leur permettrait de soutenir la concurrence sur les marchés des pays développés et d'accroître le commerce Sud-Sud.

22. Le représentant du **Zimbabwe** a insisté sur le rôle crucial que la CNUCED jouait pour soutenir le commerce et le développement des pays en développement grâce aux trois piliers de ses activités, et en particulier pour aider le Zimbabwe à préparer la réunion de Hong Kong. Les négociations de Doha entretenaient l'espoir – qui devait être concrétisé par tous – d'un accès élargi aux marchés, de règles du jeu plus équitables dans le commerce international et d'une meilleure qualité de vie. Les résultats du Cycle de Doha devaient tenir dûment compte des préoccupations des pays en développement. Toutefois, des progrès suffisants n'avaient pas encore été réalisés pour que les négociations aboutissent dans les délais impartis. La plupart des délégations avaient de véritables craintes et préoccupations. Le document de base du secrétariat illustrait les difficultés rencontrées dans les négociations de l'après-Doha sur l'agriculture, l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, les services, la facilitation du commerce et le développement. Les résultats des négociations de Doha devaient éviter de porter atteinte aux moyens de subsistance des pauvres et des vulnérables; prévoir un accès plus large et prévisible

aux marchés des pays développés pour les biens et services des pays en développement; compenser l'effritement des préférences grâce à des mesures de sauvegarde adéquates; veiller à ce que les exportations des pays en développement ne soient pas soumises à des normes et à des règles d'origine protectionnistes; et accorder aux pays en développement une marge d'action suffisante. À la lumière de ces préoccupations, les parties aux négociations devaient s'efforcer de prévoir des mesures transitoires adéquates pour aider les pays en développement à s'adapter et à faire face aux chocs commerciaux anticipés. L'aide au commerce devrait s'ajouter à l'aide au développement pour permettre aux pays en développement de renforcer leurs capacités de production, leur compétitivité et leur infrastructure pour le développement. À cet égard, la CNUCED jouait un rôle complémentaire du Programme de travail de Doha et toutes les tentatives visant à affaiblir un mandat aussi clair et aussi peu ambigu étaient inacceptables.

23. Le représentant du **Soudan** a remercié la CNUCED d'aider les PMA à mieux connaître le système commercial multilatéral réglementé et les difficultés qui en résultaient, et en particulier de soutenir le Soudan dans ses négociations d'adhésion à l'OMC. Pour être en mesure de bien s'intégrer au régime multilatéral, le Soudan avait besoin et espérait bénéficier de nouvelles activités de coopération technique et de renforcement des capacités à l'appui des efforts qu'il déploierait pendant et après le processus d'accession. Les membres de l'OMC avaient convenu de nombreuses initiatives pour faciliter et accélérer l'adhésion des PMA à l'OMC. Toutefois, ces pays continuaient de voir leurs efforts compromis par l'exigence d'engagements qui, souvent, n'étaient pas adaptés à leur niveau de développement économique. Pour surmonter les contraintes imposées par le processus d'accession, le Soudan demandait à la CNUCED de l'aider à renforcer ses capacités commerciales. Le Soudan espérait ainsi que la communauté internationale continuerait d'apporter le soutien nécessaire aux activités d'assistance technique et de renforcement des capacités de la CNUCED portant sur l'adhésion des PMA à l'OMC. Les négociateurs présents à la réunion de Hong Kong devraient accorder aux problèmes posés dans ce domaine la priorité voulue.

24. Le représentant de l'**Afghanistan** a noté la grande qualité de l'analyse contenue dans le document de base. Le document de la CNUCED intitulé «Towards a New Trade "Marshall Plan" for LDCs» (UNCTAD/DITC/TAB/POV/2005/1) et le document de base dont le Conseil était

saisi pouvaient servir de guides pour que les négociations débouchent sur une issue heureuse à la réunion de Hong Kong.

25. Le représentant du **Brésil** a souligné la nécessité d'aboutir à des accords concrets sur les questions examinées à l'OMC dans la perspective de la réunion de Hong Kong. La volonté politique de lever les obstacles commerciaux qui perduraient serait l'élément le plus important à cet égard.

26. Concernant l'examen des questions relatives au Programme de travail de Doha qui revêtaient un intérêt particulier pour son pays, le représentant a dit qu'en adhérant à l'OMC, les pays en développement acceptaient de renoncer à une certaine flexibilité dans leur politique agricole intérieure en échange d'un accès accru aux marchés pour les produits qui les intéressaient. À long terme, l'agriculture devrait être totalement assujettie aux règles de l'OMC et traitée de la même manière que les biens industriels. À court terme, le représentant a appelé à l'élimination des subventions à l'exportation avant une date butoir crédible et à la réduction du soutien interne et des obstacles importants à l'accès aux marchés. Dans le document qu'il avait soumis à l'OMC, le G-20 avait fait des propositions détaillées concernant tous les aspects des négociations sur l'agriculture.

27. S'agissant des cinq propositions avancées par les PMA dans le Programme de travail de Doha au sujet du traitement spécial et différencié, le représentant a noté que celles-ci avaient été refusées par les pays qui prônaient comme solution miracle une plus grande différenciation des pays en développement. Les Accords de l'OMC étaient très précis dans les domaines intéressant les pays développés tels que les ADPIC, mais vagues concernant le traitement spécial et différencié, dont les dispositions devaient être renforcées et rendues plus précises, effectives et opérationnelles. En outre, peu de progrès avait été réalisés au sujet de la relation entre les ADPIC et la biodiversité, mentionnée dans la Déclaration de Doha, et toute solution à cette question dépendait de la volonté des pays développés. Les négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, sur le commerce des services et sur les règles devaient permettre aux pays en développement de conserver une marge d'action. Le représentant a remercié la CNUCED de ses travaux visant à sensibiliser le public à la relation qui existait entre le commerce et le développement, ainsi que de sa capacité de mener des analyses indépendantes, d'autant que l'OMC faisait encore la part trop belle aux pays les plus avancés. Il regrettait que

le «premier rapprochement» de juillet 2005 n'ait pas abouti aux résultats attendus. Toutefois, il réaffirmait l'attachement de son pays à un système commercial multilatéral juste, transparent, équitable et réglementé dont la pierre angulaire serait le développement.

28. Le représentant du **Yémen** a remercié la CNUCED d'aider les PMA à mieux connaître le système commercial multilatéral réglementé et les difficultés qui en découlait, et en particulier de soutenir le Yémen dans ses négociations d'adhésion à l'OMC. Il a souligné l'importance que revêtait pour son pays l'intégration dans le système commercial multilatéral. Concernant la Déclaration du Conseil général de l'OMC sur les PMA accédant à cette organisation, il a insisté sur le fait que cette déclaration devrait être appliquée de manière équitable et être compatible avec les obligations des membres de l'OMC.

29. Le représentant de la **Côte d'Ivoire** s'est félicité de l'examen par le Conseil des faits nouveaux survenus après Doha dans les domaines de préoccupation et d'intérêt des pays en développement. Les produits de base n'avaient pas encore bénéficié d'une attention suffisante dans les négociations, contrairement à ce qui était prévu dans l'Ensemble de résultats de juillet. Ils jouaient néanmoins un rôle particulièrement important dans le commerce et le développement des pays africains, notamment dans son pays. Les problèmes liés aux produits de base devaient être abordés de manière adéquate et spécifique dans les négociations. En outre, il restait à résoudre le problème du coton comme convenu dans l'«Ensemble de résultats de juillet». Par ailleurs, il était important d'enregistrer des progrès dans les travaux sur les questions relatives au commerce, à la dette et au financement.

33. Le représentant du **Cameroun** a fait l'éloge du document de base, en particulier de la définition des éléments essentiels d'un programme de développement réalisable issu du Cycle de Doha. Conformément au mandat de la CNUCED, le Conseil jouait un rôle important dans l'examen des faits nouveaux de l'après-Doha qui revêtaient un intérêt pour les pays en développement afin de favoriser la formation d'un consensus sur le volet «développement» des négociations. À sa session ordinaire de 2006, il devrait évaluer les résultats de la prochaine réunion de Hong Kong. Dans les négociations multilatérales, les modalités pourraient être aussi importantes que le fond. À cet égard, les trois aspects suivants étaient pertinents: a) les négociations devaient être ouvertes à tous, être totalement transparentes et avoir lieu essentiellement à Genève; b) les miniréunions ministérielles et les réunions en petit groupe

devraient être évitées; et c) la déclaration ministérielle élaborée pour Hong Kong devrait contenir les vues de tous les participants, et pas seulement le texte du Président, contrairement à ce qui s'était produit à la Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún. Le Cameroun était résolu à prendre part de manière constructive aux négociations de Doha avec l'aide de la CNUCED – par exemple, par le biais du JITAP – afin de sensibiliser les participants et d'accroître leurs contributions aux négociations de Doha.

31. Le représentant de l'**Union africaine** a remercié le secrétariat de son assistance à l'Union africaine, en particulier à l'occasion du séminaire que celle-ci a récemment organisé et de sa réunion ministérielle préparatoire à la réunion de Hong Kong. Il a demandé instamment au secrétariat de poursuivre sa collaboration avec l'Union africaine et ses États membres pour préparer la réunion de Hong Kong et faire face aux problèmes qui en découleraient.
